SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

PLANNING RELATIF À L'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE D'AGRÉMENT D'ASSISTANT FAMILIAL

Réunion d'information sur le métier d'assistant familial

→ Contact :
Pierre-Olivier FAYOT
serviceaccueilfamilial@savoie.fr
04 79 60 29 10 ou 06 65 04 32 43

↓

Dépôt du dossier demande d'agrément auprès de secrétariat PMI de la maison sociale départementale auquel et rattaché le demandeur

↓

Entretiens et rencontres au domicile avec les professionnels de la PMI et de l'EJF

↓

Agrément refusé ou accordé par le service de PMI

Phase d'instruction par le service de PMI visant à évaluer la demande d'agrément.

Délai de 4 mois à partir de la date d'accusé de réception du dossier complet.

(*ce délai peut être augmenté de 2 mois sur justification)*

↓

Si accord : possibilité de candidater auprès du service accueil familial

→ Contact :
Pierre-Olivier FAYOT
serviceaccueilfamilial@savoie.fr
04 79 60 29 10 ou 06 65 04 32 43

PLANNING RELATIF AU RECRUTEMENT D'ASSISTANT FAMILIAL

Réception du dossier de candidature

↓

Entretien à domicile par le référent professionnel (couple et personnes vivants au domicile)

↓

Entretien avec le psychologue (en couple)

↓

Passage en commission de recrutement

↓

Accord ou refus d'embauche

↓

Stage obligatoire de 60 h (avant le premier accueil) + signature du contrat de travail

Phase recrutement par le service accueil familial

(2 mois environ)